

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.204

L'An deux Mille Treize, le 8 novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 30 octobre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 30 octobre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
Mme MONJOIN représentée par M. GUIARD
M. SERVIT représenté par M. QUENTIN

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON
Mme DESCHANP
Mme LEFEBVRE
M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : TERRAIN DE "LA PUISADE" - AMENAGEMENT SUR PLACE DE TERRAINS FAMILIAUX POUR LES GENS DU VOYAGE Y RESIDANT - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF M.O.U.S. (Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale) – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

RAPPORTEUR : Mme SEURAT

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Devant les très nombreuses oppositions apparues en juillet 2012, le projet d'aménagement de terrains familiaux dans la ville a été abandonné ; il avait pour objectif de sédentariser les gens du Voyage qui occupent actuellement le terrain de la PUISADE.

Pour rappel, le terrain de la Puisade a été aménagé en 1992 et constituait alors l'aire d'accueil de la Ville de Royan pour les gens du voyage non sédentarisés.

L'aménagement, prévu pour une douzaine de familles, était équipé d'un bloc sanitaire commun et de branchements individuels en électricité et en eau. Progressivement, les familles installées à titre provisoire se sont sédentarisées.

Aussi, lors de la réunion qui s'est tenue en mairie de Royan le 4 avril 2013, en présence de tous les élus et partenaires concernés par ce difficile dossier, il a été décidé de travailler à des solutions permettant de reloger les familles actuellement installées à la Puisade, dans des logements plus dignes, et pour celles qui voudraient rester à la Puisade, dans un lieu de vie mieux équipé.

Le terrain de la Puisade, d'une surface actuelle d'environ 3 120 m², pourrait alors être réaménagé en terrains familiaux, en le divisant en parcelles équipées chacune d'une petite construction, composée d'un bloc sanitaire, d'une cuisine, d'une pièce de vie, et d'un emplacement suffisant pour y accueillir deux ou trois caravanes ; chaque parcelle disposerait de compteurs d'eau et d'électricité, à la charge de la famille installée.

Toutefois, il est difficile de réaménager la Puisade, sans connaître les intentions des familles y résidant actuellement et, tout au moins, de connaître les familles désireuses d'y rester. En outre, une modification du PLU sera nécessaire, le terrain actuel étant situé en zone UI du PLU.

C'est pourquoi, il est envisagé de travailler à la mise en place d'un dispositif « MOUS » (Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale), institué par la loi du 31 mai 1990 pour la mise en œuvre du droit au logement en vue de :

- constituer un groupe de pilotage ayant pour mission d'accompagner les familles dans la recherche de solutions vers un relogement en habitat individuel digne, pour les familles qui souhaiteraient intégrer un habitat traditionnel ; la première réunion de ce groupe de travail est d'ailleurs prévue le vendredi 29 novembre 2013, en mairie de Royan ;
- Etablir un véritable état des lieux de la Puisade et un diagnostic social et technique ;
- identifier les besoins et les souhaits des familles désirant demeurer à la Puisade, en élaborant avec elles leur projet de vie ;
- travailler à la réalisation d'un nouvel aménagement de la Puisade, sur la base de parcelles individualisées (terrains familiaux).

La première étape de ce dispositif, concerne « le diagnostic social » et a été chiffré à 24 000€ (La moitié est prise en charge par l'état). La consultation des cabinets d'étude spécialisés dans ce domaine est prévue pour décembre 2013/janvier 2014.

En conséquence, dans le cadre de cette opération, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter l'Etat et le Conseil Général de la Charente-Maritime, pour l'obtention d'aides au taux le plus élevé en vue d'engager ce diagnostic.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter l'Etat et le Conseil Général de la Charente-Maritime, pour l'obtention d'aides financières au taux le plus élevé, dans le cadre de la mise en place de la première phase du dispositif M.O.U.S. (Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale), estimé à 24 000 €, relatif au droit au logement, pour le réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de "La Puisade" en terrains familiaux, en vue de :

- constituer un groupe de pilotage ayant pour mission d'accompagner les familles dans la recherche de solutions vers un relogement en habitat individuel digne, pour les familles qui souhaiteraient intégrer un habitat traditionnel ; la première réunion de ce groupe de travail est d'ailleurs prévue le vendredi 29 novembre 2013, en mairie de Royan ;
- établir un véritable état des lieux de la Puisade et un diagnostic social et technique ;
- identifier les besoins et les souhaits des familles désirant demeurer à la Puisade, en élaborant avec elles leur projet de vie ;
- travailler à la réalisation d'un nouvel aménagement de la Puisade, sur la base de parcelles individualisées (terrains familiaux).

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 novembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD